

Conseil d'établissement



Procès-verbal de la rencontre du 23 octobre 2018

Étaient présents :

Marie-Pier Drolet, parent
Geneviève Tremblay, parent
Stéphanie Toussaint, parent
David Routhier, parent
Hélène Duchesneau, parent
Erik Langevin, direction

Kathleen Goudreault, enseignante
Sissie Pelletier, enseignante
Susanne Reuss, enseignante
Isabelle Carrier, personnel de soutien
Audrey Garneau, service de garde
Sandra Audet, direction adjointe

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :

Après vérification du quorum, la réunion débute à 18h45.

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par madame Marie-Pier Drolet et résolu d'adopter l'ordre du jour.

CE-18-10-01

Adopté à l'unanimité.

3. Nomination à la présidence du conseil d'établissement :

Monsieur Langevin explique les règles pour la nomination de la présidence. Il précise également les rôles et fonctions de la personne qui occupera ce poste.

Suite à la proposition de sa candidature par madame Marie-Pier Drolet, madame Geneviève Tremblay accepte et est nommée présidente par acclamation.

CE-18-10-02

Adopté à l'unanimité.

4. Nomination d'un ou d'une secrétaire :

Madame Stéphanie Toussaint se porte volontaire et est désignée comme secrétaire pour l'année 2018-2019.

5. Vérification des coordonnées des membres :

La présidente demande à chacun de vérifier si les coordonnées mentionnées sont exactes. En cas de changement en cours d'année, aviser directement monsieur Langevin par courriel. Madame Suzanne Reuss mentionne une correction à son adresse.

6. Adoption du procès-verbal du 29 mai 2018.

Après validation auprès de l'ensemble des membres du conseil, il est proposé par Madame Audrey Garneau et résolu d'adopter le procès-verbal du 29 mai 2018 avec les corrections mentionnées.

CE-18-10-03 Adopté à l'unanimité

7. Suivi au procès-verbal du 29 mai 2018 :

Aucun suivi.

8. Période d'intervention réservée au public (10 minutes) :

Aucune intervention du public.

9. Adoption des règles de régie interne :

Ce document est évolutif et est adopté annuellement au conseil d'établissement. La présidente vérifie si quelqu'un a des questions sur une règle en particulier ou si une modification est suggérée. À la page 5, article 10, il est proposé par madame Stéphanie Toussaint d'ajouter le temps de prolongation, soit 30 minutes, à cet article.

Le nombre maximal de personnes du public présentes en même temps dans la salle sera à discuter à la prochaine réunion (à la page 5, section C).

Il est proposé par madame Kathleen Goudreault et résolu d'adopter les règles de régie interne en 2018-2019.

CE-18-10-04 Adopté à l'unanimité.

10. Projet de calendrier des réunions du conseil en 2018-2019 :

La présidente présente le projet de calendrier des rencontres. La rencontre du mardi 11 décembre 2018 débutera exceptionnellement à 18h30 pour permettre la tenue du goûter-causerie traditionnel qui suivra la tenue de la réunion.

11. Adoption du budget du conseil d'établissement 2018-2019 :

Le budget total du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019 est de 1 792,00 \$, incluant le budget annuel (855,00\$) et le surplus cumulé (937,00\$). La date du 12 décembre doit être corrigée sur le budget pour mettre le 11 décembre.

Répartition du budget

Après quelques échanges, le conseil choisit d'offrir 50\$ par personne lors du souper de fin d'année et de ne pas ventiler le reste des sommes, mais plutôt d'y aller selon les demandes qui seront effectuées. S'il y a lieu, le budget non utilisé sera reporté à l'an prochain.

Madame Geneviève Tremblay, présidente, délègue la trésorerie à monsieur Erik Langevin pour l'année 2018-2019.

Il est proposé par Madame Marie-Pier Drolet et résolu d'adopter le budget annuel du conseil d'établissement pour 2018-2019.

CE-18-10-05 Adopté à l'unanimité.

12. Approbation des sorties éducatives en 2018-2019 :

Après avoir mis en contexte la décision prise par l'école suite à l'annonce des nouvelles directives et aux nouvelles mesures allouées par le Ministère, monsieur Erik Langevin présente la liste des sorties prévues pour chacune des classes. Il explique également comment est faite la répartition des montants pour chacune tenant compte des coûts d'autobus et des activités en classe qui ne nécessitent pas nécessairement un déboursé en argent. Le nom du domaine Maizerets est à corriger sur le document des sorties.

Il demande ensuite au conseil d'approuver en bloc les sorties éducatives et autres activités pour l'année 2018-2019.

Il est proposé madame Marie-Pier Drolet et résolu d'approuver les sorties éducatives et autres activités pour l'année 2018-2019.

CE-18-10-06 Adopté à l'unanimité.

13. Approbation de levée de fonds :

Monsieur Erik Langevin et madame Geneviève Tremblay présentent différentes levées de fonds qui seront effectuées durant la présente année afin d'obtenir l'approbation du conseil.

Levée de fonds pour les Électriks football

- a) Vente de bûches de Noël : le prix de vente est de 19,00 \$ et le profit par bûche vendue est de 6,00 \$.
- b) Emballage au Metro de St-Émile le samedi 15 décembre 2018 de 9h à 18h.
- c) Vente de moitié-moitié en mars et avril 2019 (la CSC délivre un permis à cet effet).
- d) Souper d'équipe et 8^e gala de fin d'année.

La totalité des sommes amassées est déposée dans un fond protégé et dédié aux Électriks-football afin de couvrir des frais reliés à l'achat d'équipement, la location du stade Chauveau, la réservation d'autobus et des frais reliés à notre association à la ligue football primaire de la Capitale. De plus, les profits serviront à reconnaître la persévérance chez nos joueurs et joueuses par le billet de tirages, de trophées, bannières souvenirs pour nos finissants et de collations spéciales (Halloween, Noël et fin de l'année) ainsi que certaines marques de reconnaissance pour le personnel rattaché à notre équipe de football.

Levée de fonds pour les Électriks-cheerleading

- a) Vente de bûches de Noël :
 - Le prix de vente est de 19,00 \$ et le profit par bûche vendue est de 6,00 \$.
 - Pour le pré-élite et le novice, les profits sont réinvestis directement dans l'amélioration du programme (matériel, costumes, etc.) via un fond protégé.
 - Pour l'élite, les revenus serviront à diminuer les frais pour la compétition nationale qui a lieu à Niagara Falls.
- b) Emballage au Super C (deux fins de semaine en novembre et décembre)
 - Les sommes amassées serviront à diminuer le coût pour le gala de fin d'année qui a lieu dans un hôtel.

Levée de fonds pour les Électriks basketball

- a) Un moitié-moitié a déjà eu lieu. Cette activité a permis de ramasser un peu plus de 4400\$. Le gagnant a eu 2214\$. Ceci permettra de couvrir les frais de tournois et ainsi que le coût des arbitres et des marqueurs.
- b) Ils feront également de l'emballage au Metro en novembre, ce qui avait été approuvé l'an passé et remis à cette année.
- c) Un marché de Noël jumelé à un tournoi pour les novices (3^e et 4^e) permettra de couvrir divers frais durant l'année ainsi que le gala de fin d'année avec le coût de location de tables et les inscriptions des équipes au tournoi.

Il est proposé par madame Isabelle Carrier et résolu d'approuver les levées de fonds pour le football, le cheerleading et le basketball en 2018-2019.

CE-18-10-07 Adopté à l'unanimité.

14. Demande de changement d'horaire :

Pour l'Halloween, il y aura diverses activités et une parade au gymnase le 31 octobre en après-midi sans changement d'horaire.

Un comité formé du Parlement écolier et de quelques membres du personnel, le comité Démocratie à l'école, propose de répéter l'expérience du « réveillon » de Noël telle que vécue en décembre 2017. Celui-ci aurait lieu le jeudi 20 décembre après l'horaire régulier, soit de 15h15 à 18h30.

En guise de remise de temps, les élèves et le personnel de l'école seraient en congé le lendemain. Le service de garde serait toutefois ouvert toute la journée le vendredi 21 décembre pour les élèves inscrits et ce, selon le tarif d'une journée de classe régulière.

Les membres du personnel (94% ou 32 personnes sur 34) se montrés favorables lors du sondage et ont effectué plusieurs suggestions très intéressantes pour rendre la fête encore plus mémorable.

Le comité planifiera les consignes nécessaires en ce qui a trait au souper que les élèves devront apporter et s'assurera d'un départ en toute sécurité à 18h30.

Monsieur Erik Langevin demande des suggestions pour améliorer le départ des élèves. Plusieurs propositions sont faites :

- Mettre l'accent sur le covoiturage afin que des parents ramènent d'autres enfants.
- Retourner les parents dans les classes afin que le professeur puisse noter qui part avec qui car ce n'est pas sécuritaire de laisser sortir les enfants dehors.
- Déterminer par quelle porte les parents doivent entrer en fonction de la classe de leur enfant.
- Demander à des parents d'aider à l'extérieur.
- Demander aux parents de prévenir à l'avance s'ils viennent chercher leur enfant plus tôt.
- Envoyer un courriel pour l'horaire puis remettre un papier de rappel aux enfants 1 ou 2 jours avant le réveillon.

En conclusion, il est suggéré d'avoir des brigadiers. On demande aux parents de venir chercher les enfants entre 18h30 à 19h et terminer les activités pour 18h15. Donner les options de stationnement aux parents.

Il est proposé par madame Hélène Duchesneau et résolu d'approuver le changement d'horaire pour les 20 et 21 décembre.

CE-17-10-08 Adopté à l'unanimité.

15. Choix du photographe scolaire en 2019-2020 :

Le directeur propose que le conseil d'établissement forme un sous-comité afin d'analyser différentes offres de services de photographie scolaire au cours des prochaines semaines.

La directrice-adjointe par intérim, madame Sandra Audet, coordonnera l'analyse en vue du dépôt d'une proposition à la prochaine réunion du 11 décembre.

Le comité sera formé des personnes suivantes :

- Hélène Duchesneau
- Kathleen Goudreault
- Susanne Reuss
- Marie-Pier Drolet
- Sandra Audet

16. Information de la représentante au comité de parents :

Le résumé des deux dernières réunions a été envoyé par courriel par madame Geneviève Tremblay. Il y a deux semaines, il y a eu une réunion pour l'élection aux différents postes et comités.

17. Information de la représentante de la communauté :

Aucune intervention.

18. Information de la direction et du personnel :

Monsieur Erik Langevin informe le conseil que nous procéderons cette année à la révision de notre projet éducatif, qui sera en vigueur de 2019 à 2022. L'adoption du projet éducatif se fera au printemps prochain. Il demande aux membres de lire le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022.

19. Autres sujets :

Aucun autre sujet.

20. Proposition de la levée de l'assemblée et rappel de la date de la prochaine réunion :

À 20h33, il est proposé par madame Hélène Duchesneau et résolu de lever l'assemblée. La prochaine réunion aura lieu le mardi 11 décembre 2018, exceptionnellement à compter de 18h30.

CE-18-10-09 Adopté à l'unanimité.